

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21802 - 80ÈME ANNÉE

## SUPPRESSION DES EMPLOIS PEC : UNE ATTAQUE BRUTALE CONTRE LES PLUS PRÉCAIRES

Sans aucune concertation, l'État a décidé de réduire drastiquement le financement des Parcours Emplois Compétences (PEC). Une mesure passée en catimini, sans débat, sans dialogue, et qui sacrifie une fois de plus des femmes et des hommes sur l'autel d'une austérité budgétaire aveugle. Pour la CGTR, cette décision est inacceptable.

*"Plus d'un millier d'emplois sont aujourd'hui menacés à La Réunion. Derrière ces chiffres, ce sont des vies bouleversées, des familles plongées dans l'angoisse, et des structures – souvent associatives, sociales, éducatives – mises en grande difficulté", a écrit Jacky Balmin, secrétaire générale de la CGTR.*

Selon lui *"la méthode est brutale, mais elle est cohérente avec l'orientation générale de ce gouvernement : s'en prendre aux plus fragiles, casser le social, désengager l'État là où il est le plus attendu"*.

La CGTR a rappelé dans son communiqué de presse que *"le travail est une valeur fondamentale. Nous ne cautionnons en rien la précarité imposée par ces dispositifs. Mais il est aujourd'hui question de se tenir aux côtés de celles et ceux dont l'emploi est menacé, de défendre les travailleurs que ce système précarise, de porter leur voix et d'exiger la pérennisation de leur emploi"*.

*"C'est le sens de notre mobilisation tout au long de cette semaine :*

- *Le 1er avril aux côtés des personnels de santé,*



- *Le 3 avril dans la Fonction publique,*
- *Le 4 avril dans le commerce..."*

La CGTR revendique une véritable refonte du marché du travail, qui garantisse à chacun un emploi stable, digne et justement rémunéré. Le syndicat dit se battre sans relâche pour tous les travailleurs, en particulier ceux que le système veut rendre invisibles : salariés en contrats aidés, aides à domicile, emplois à temps partiel imposés, intérimaires...

*"Même si nous combattons le système qui génère ces formes de précarité, nous refusons d'abandonner celles et ceux qui en sont les premières victimes", a assuré Jacky Balmine.*

La CGTR appelle à la mobilisation générale pour refuser cette politique de casse sociale.

## **DROIT DU SOL À MAYOTTE : DÉPUTÉS ET SÉNATEURS S'ACCORDENT SUR LE DURCISSEMENT DE L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**Réunis en commission mixte paritaire après l'adoption en première lecture de la proposition de loi, les parlementaires se sont accordés sur une même version du texte le 1er avril. Il prévoit qu'un enfant né de parents étrangers sur le sol mahorais ne peut acquérir la nationalité française que si ses deux parents justifient qu'ils y vivaient de manière régulière au moins un an avant la naissance de l'enfant.**

L'Assemblée nationale avait voté pour un durcissement strict du droit du sol à Mayotte. Le Sénat avait ensuite donné son autorisation au dispositif, mais en l'allégeant considérablement. Finalement, les députés et sénateurs se sont mis d'accord le 1er avril sur une version commune de cette proposition de loi déposée par les élus Les Républicains (LR) à la fin de l'année 2024.

À la suite de la commission mixte paritaire, réunissant 14 représentants issus des deux chambres du Parlement, les parlementaires ont trouvé un compromis sur les nouvelles conditions à appliquer à Mayotte pour qu'un enfant né de parents étrangers puisse obtenir la nationalité française.

Depuis la loi immigration de 2018, le droit du sol est déjà restreint à Mayotte : contrairement au reste de la France, un enfant né sur le sol mahorais de parents étrangers ne peut obtenir la nationalité française que si un de ses parents peut justifier qu'il vivait de manière régulière sur le territoire depuis au moins trois mois avant la naissance.

Dans la proposition de loi LR, deux nouvelles dispositions renforcent cette condition d'accès à la nationalité. Ainsi, il faudra que les deux parents justifient qu'ils

résidaient de manière régulière à Mayotte depuis au moins un an avant la naissance de l'enfant pour que ce dernier puisse devenir Français.

Les sénateurs avaient allégé le texte, considérant que la clause des "deux parents" pouvait être discriminatoire pour les familles monoparentales. Les élus avaient promis de se pencher sur cette question avant l'adoption définitive du texte.

La commission a décidé d'exclure les familles monoparentales de ce système (un enfant issu d'une famille monoparentale n'aura pas à prouver la régularité de résidence de ses deux parents, mais d'un seul). Cependant, pour certains élus, cette exemption pourrait néanmoins pousser les familles en situation irrégulière à n'avoir qu'un seul des deux parents qui reconnaisse le nourrisson.

Les parlementaires réunis en commission mixte paritaire ont aussi rétabli une des mesures controversées inscrite par l'Assemblée nationale en première lecture, mais supprimée ensuite par le Sénat.

Il s'agit de la mesure exigeant un passeport biométrique pour faire figurer sur l'acte de naissance de l'enfant la mention de la durée de la résidence régulière des parents. Les opposants à cette disposition la trouvaient discriminatoire car tous les pays ne délivrent pas de passeport biométrique.

L'Assemblée et le Sénat doivent se prononcer une toute dernière fois sur cette nouvelle version du texte avant que le durcissement du droit du sol à Mayotte n'entre en vigueur.

## LA POLYNÉSIE SIGNE L'APPEL À L'ACTION DES PEUPLES DU PACIFIQUE POUR LA PROTECTION DE L'OCÉAN,

**Le 28 mars 2025 à Papeete, le gouvernement polynésien a rejoint l'Appel à l'action des peuples du Pacifique pour la protection de l'océan, en présence de plusieurs délégations de la région.**

Cette adhésion entre dans le cadre de la troisième Conférence des Nations unies sur les océans (UNOC3), qui aura lieu à Nice en juin. L'appel exhorte la communauté internationale à mieux prendre en compte les bouleversements climatiques et la destruction des fonds marins, et à respecter son engagement de protéger au moins 30% des océans d'ici 2030.

La Polynésie est le premier pays à signer cette déclaration. Au cours d'une cérémonie réunissant des représentants des peuples autochtones du Pacifique (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Zélande, Tonga, Samoa, Saipan, Îles Mariannes, Niue, Rapa Nui, Îles Cook, Fidji, Hawaï et Guam), un Appel à l'action des peuples du Pacifique pour la protection de l'océan, « *Te Reo O Te Moana* » (La voix de l'océan), a été lancé le 28 mars à la Présidence et à l'Assemblée de la Polynésie à Papeete.

Le but de cet appel est de mettre en place des actions urgentes dans le cadre de la troisième Conférence des Nations unies sur les océans qui se tiendra à Nice en juin 2025.

*« Nous vous demandons de comprendre que Te Moana (l'océan) est notre ancêtre, notre maison. Notre relation avec Te Moana est fondée sur une relation de réciprocité constante où il y a donner et recevoir. Avec de plus en plus d'extractions, l'équilibre a été rompu. L'expropriation a entraîné la surpêche, le changement climatique, la pollution et la*

*destruction de l'habitat. Nous sommes unis pour rétablir cette réciprocité »,* débute l'Appel.

Parmi les revendications, il y a une proposition pour « *vivre, honorer et préserver les liens autochtones, communautaires et ancestraux profonds avec l'océan, qui servent de fondement à notre identité commune* ».

Les signataires souhaitent ainsi valoriser les savoirs des peuples du Pacifique, à travers les connaissances transmises de génération en génération avec une pleine participation dans l'administration des ressources naturelles et des prises de décision.

Ensuite, l'Appel demande la « *création d'aires marines protégées et conservées en tant que sanctuaires pour l'avenir* » ainsi que la *protection de la vie marine, « symboles vivants de nos cultures ».*

Le texte appelle aussi à l'instauration d'un réseau de sanctuaires océaniques dans les zones économiques exclusives (ZEE) sous juridiction nationale dans le but de contribuer à la protection de 30% des habitats océaniques mondiaux.

Il demande « *l'interdiction immédiate de toutes les pratiques nuisibles et destructrices, telles que le chalutage de fond, la pêche illégale, l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons dérivants et l'extraction minière* ».

L'Appel Te Reo O Te Moana souhaite aussi « *promouvoir la pêche artisanale locale, un patrimoine vivant* ». Les signataires préconisent ainsi la création de zones réservées à la pêche artisanale autour des îles et des côtes, afin d'assurer la durabilité et l'accès aux ressources marines.

« *Par ces pratiques, nous garantissons une alimentation saine, locale et respectueuse de l'environnement pour nos communautés* », ajoutent ils.

Le document revendique la nécessité de prévenir l'exploitation minière des grands fonds, qui entraînent la perturbation d'écosystème fragiles et indispensables à la santé de l'océan. « *Nous appelons à un moratoire immédiat ou à une pause de précaution, reconnaissant que les fonds marins ne doivent pas devenir une zone de destruction, honorant les valeurs de respect et de sagesse portées par nos ancêtres* ».

Enfin, l'Appel encourage la communauté internationale à soutenir et mettre en œuvre l'Accord au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (Accord BBNJ).

Ils veulent l'adoption de « *mesures claires qui protègent les écosystèmes critiques dans au moins 30% des zones situées au-delà des juridictions nationales, en lien et en cohérence avec les protections nationales* ».

« *Ensemble, nous affirmons que la protection de l'océan est une responsabilité sacrée. L'océan est notre passé, notre présent et notre avenir. Protégeons-le, ensemble, pour nos ancêtres, pour nous-mêmes et pour les générations à venir* » ont-ils conclu.

A l'occasion du sommet international "SOS Océan", le 31 mars à Paris, le célèbre navigateur hawaïen Nainoa Thompson et le réalisateur polynésien Matahi Tutavae ont remis l'Appel Te Reo O Te Moana au président Emmanuel Macron et à Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur français pour les pôles et les enjeux maritimes, en charge de l'organisation de la troisième Conférence des Nations unies sur les océans.

## **SOMMET 2025 SOS OCÉAN : UN APPEL À MOBILISATION POUR L'OCÉAN**

**Les 30 et 31 mars, Paris a accueilli SOS Océan, un événement international réunissant leaders d'opinion, décideurs politiques, scientifiques et défenseurs de l'océan du monde entier.**

L'objectif de ce sommet est d'appeler à un plan d'action ambitieux pour répondre aux défis majeurs de l'océan et préparer la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC-3) prévue en juin 2025.

Scientifiques, société civile et communautés côtières, ainsi que les écosystèmes marins et la vie sous-marine lancent un SOS. L'océan, le système le plus vital de notre planète, est au bord d'un effondrement irréversible.

L'été dernier, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, António Guterres, a amplifié ce SOS mondial depuis Tonga, dans le Pacifique, appelant les gouvernements à intensifier l'action pour sauver l'océan.

Les récents phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, la surexploitation des ressources marines, la pollution et l'aggravation des crises climatiques et de la biodiversité poussent l'océan au bord de la rupture.

L'objectif est d'appeler les chefs État à agir ensemble et maintenant pour :

- accélérer les efforts de restauration de l'océan ;
- protéger 30 % de l'océan d'ici 2030 ;
- investir dans une économie bleue durable et régénératrice qui décarbone notre économie ;
- garantir un avenir résilient et prospère pour la vie sur Terre.



## ZISTWAR TIKOK, PAR CHRISTIAN FONTAINE... ZISTWAR AN KRÉOL DANN TÉMOIGNAGES -44- LÉKOL MARON

**Isi Larényon, na désertinn soz gramoun i yinm pa koz dovan marmay : la politik, la rolizion, koman i fé zanfan... Si lo kestion « amour » épi « koman i fé zanfan », par egzanp i di aou : « Lavyon la porté », « Bondyé la doné », « Gouverman la anvoyé », tou-sa-la ! Alors, koué marmay i fé ? Zot lé blizé aprann tou-sa dann somin, dann lékol maron !**

Tikok, li, li la aprann son promié léson kan li navé uit-név'an par-la. Ala, koman la espasé : Tikok i oi in mal-mani\* l'apo ral-ral-pousé ek in fémel-maskarin\*. Mal-mani lé pli gro, fémel lé pli fay. Alors, Tikok i pran pitié, i kri : « Monmon ! Monmon ! Vien oir kanar po batay !... ss sit kanar ! »

Madanm Biganbé i lév la tét, i arbés tout-suit konm in moun onté\*. Tikok i pérd pa la kart\*, i kri : « Papa ! Papa ! Ogard ! I lés kanar sobat konmsa ? Mal-mani va tié maskarin-la !... ss sit ss sit ! kanar ! » Misié Biganbé i lév la tét, soman... i arbés suit, son zorey i vien rouz.

Tikok i konpran pa in grin ! Dabitid, kan bann volay i rod désir zot trip po kour si in ver-d'ter, sinonsa kan dé kok i batay, bann vié gramoun i di : « Véy bien Tikok ! Tansion i manz linnalot ! Volay lé sitelman frazil, koméla, ek zot kalité rabato déor i vann la boutik-la ! »

La, pouatan, in gro mal-mani l'apo péz in fémel maskarin atér. Maskarin-la i débat, mé rien-a-fér, li rés désou minm ! Alapa, Misié ek Madanm Biganbé i bouz pa, i di pa arrien, i kri pa tir, konm in afér zot la pèr. Kontrér, Madanm Biganbé i di : « Tikok, alé zoué, mounoir ! Lès zanimo-la trankil ! ». Tikok na bo kalkilé, li konpran pa minm.

Laprémidi, Tikok i trouv son kamarad Ti-Pièr, li rakont lo zafér. Ala, Ti-Pièr atér po rir : « Koi ! koi ! koi ! » Tikok lé ankòr pli dann la kol par lo manière Tipièr i fé : « Pokoué ou ri konmsa, Tipièr ? » Tipièr i ar-ri pli for ankòr : « Koi ! koi ! Koi ! A ! Tikok ou fé ri, ou. Toutfason ou lé ankòr tro ti po konét tou-sa ! »

« Mystère et boule de gomme et pique et pique... » : Tikok i mazine son ti sanson la métrés i fé sant ali défoi lékol. » Mistèr, sé vréman in mistèr po li !

Rozman, lontan apré, Tipièr la komans esplik ali : « Dé mal-mani i batay souvan ansanm, dé kok lé parey ! Soman, kan ou i oi mal-mani ek in fémel kanar i zoué-zoué ansanm, sinonsa in kok ék in pou, pran pa sa po batay, ou ! »

Pa bézoin Tipièr la fé in désin, Tikok la konpri tout-suit : li té fine rant dan son tréz'an !

**Christian Fontaine**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;  
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques  
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP: 0916Y92433